

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N°20626

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13011 - Aménagement du boulevard de Saint Marcel"

La métropole Aix-Marseille Provence envisage l'aménagement d'une partie du boulevard de Saint-Marcel sur la commune de Marseille (13011).

La surface à aménager comprend le tronçon du boulevard de Saint Marcel compris entre la rue de la Granière et la rue Léon Bancal.

D'une longueur de 2 kilomètres, avec une surface à traiter d'environ 36 300m², cette partie du boulevard de Saint Marcel traverse des zones commerçantes et des zones dévolues à la circulation routière ou scolaire.

Le projet d'aménagement consistera à favoriser les cheminements piétons, à mettre aux normes PMR les arrêts de bus et traversées piétonnes, à favoriser l'usage des modes doux de déplacement, à réduire les vitesses, à organiser le stationnement et à reprendre les revêtements vieillissants.

Une opération d'investissement n°2022103900, intitulée « Marseille 13011 - Aménagement du boulevard de Saint Marcel » doit être créée et affectée pour un montant de 630 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Le montant de cette autorisation de programme comprend seulement les études et investigations nécessaires à la conception du projet d'aménagement.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :CP

2022 :	10 000 euros
CP 2023 :	70 000 euros
CP 2024 et suivants :	550 000 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 30 juin 2022

23093

■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13011 - Aménagement du boulevard de Saint Marcel"**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage l'aménagement d'une partie du boulevard de Saint-Marcel sur la commune de Marseille (13011).

La surface à aménager comprend le tronçon du boulevard de Saint Marcel compris entre la rue de la Granière et la rue Léon Bancal.

D'une longueur de 2 kilomètres, avec une surface à traiter d'environ 36 300m², cette partie du boulevard de Saint Marcel traverse des zones commerçantes et des zones dévolues à la circulation routière ou scolaire.

Le projet d'aménagement consistera à favoriser les cheminements piétons, à mettre aux normes PMR les arrêts de bus et traversées piétonnes, à favoriser l'usage des modes doux de déplacement, à réduire les vitesses, à organiser le stationnement et à reprendre les revêtements vieillissants.

Une opération d'investissement n°2022103900, intitulée « Marseille 13011 - Aménagement du boulevard de Saint Marcel » doit être créée et affectée pour un montant de 630 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Le montant de cette autorisation de programme comprend seulement les études et investigations nécessaires à la conception du projet d'aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement d'une partie du boulevard de Saint Marcel sur la commune de Marseille (13011).

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022103900 intitulée « Marseille 13011 - Aménagement du boulevard de Saint Marcel » pour un montant de 630 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget supplémentaire de l'année 2022 de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 10 000 euros
CP 2023 : 70 000 euros
CP 2024 et suivants : 550 000 euros.

Pour enrôlement,
Le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence

Roland GIBERTI